



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
13 octobre 2016

Original : anglais/arabe/chinois/
espagnol/français/russe

Première session ordinaire de 2017

14 février 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire du 1^{er} au 2 septembre 2016

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a eu lieu au siège des Nations Unies, à New York, les 1^{er} et 2 septembre 2016.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la deuxième session ordinaire (UNW/2016/L.4), et il a également approuvé le rapport de la session annuelle, qui s'est tenue les 27 et 28 juin 2016 (UNW/2016/7). Le Conseil d'administration a également approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2017, prévue le 14 février (voir annexe) et discuté le projet de plan de travail annuel pour 2017, en vue de son adoption à la première session ordinaire de 2017.
3. Le Conseil d'administration a adopté une décision (2016/4 : Dialogue structuré sur le financement : présentation du financement d'ONU-Femmes, déficits et stratégie de financement) qui figure dans la compilation des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016 (UNW/2016/9).

II. Déclarations liminaires

4. Le Président du Conseil d'administration, Mohamed Khaled Khiari (Représentant permanent de la Tunisie), dans ses observations liminaires, a donné un aperçu du travail du Conseil effectué durant son mandat, y compris lors de la présente session.
5. Il a mentionné sa participation à la visite conjointe effectuée en République kirghize en 2016 par les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'ONU-Femmes, qu'il a décrite comme une expérience inestimable au cours de laquelle les délégations ont eu la possibilité d'assister au travail opérationnel des entités des Nations Unies à l'échelle nationale. Il a saisi l'occasion pour rendre hommage aux représentantes et représentants d'ONU-Femmes qui œuvrent dans le monde entier à faire évoluer positivement la vie des femmes et des filles.

6. Il a parlé des efforts menés par son pays en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des progrès considérables réalisés en la matière et de l'importance de traduire les engagements mondiaux en mesures spécifiques. Il a exhorté les États membres à être d'ardents défenseurs de la cause des femmes dans leur pays respectif et à faire preuve de générosité dans leurs contributions à l'appui du travail d'ONU-Femmes. En conclusion, il a enjoint les hommes présents au sein des délégations à appuyer la campagne HeForShe.

7. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a remercié le Président, le Bureau et l'ensemble du Conseil d'administration pour le travail accompli tout au long de l'année. Elle a annoncé la nomination récente de personnel clé, les promotions et les prochains départs à la retraite, exprimant sa gratitude pour leur travail acharné et leur dévouement.

8. En rappelant aux délégations le calendrier de 14 ans vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Directrice exécutive a déclaré que l'ordre du jour de cette deuxième session ordinaire du Conseil d'administration était l'occasion d'étudier et de mettre en train des méthodes novatrices dans de nombreux domaines de travail et de planification, dans un contexte marqué par des ressources limitées. Elle a évoqué la difficulté due à la corrélation entre le déficit de financement de l'égalité entre les sexes et la persistance de préjugés envers les femmes profondément ancrés et de stéréotypes inconscients. Ce phénomène, a-t-elle reconnu, a mené à un investissement dans les femmes constamment limité, à tous les niveaux et dans des situations diverses dans le monde.

9. Tout en montrant qu'ONU-Femmes n'avait pas encore atteint le niveau de financement qui permettrait à l'Entité de transformer radicalement la vie des femmes et des filles dans la mesure envisagée, le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement 2016 a cherché à décrire les prochaines mesures nécessaires pour remédier à ce problème profondément ancré du déficit de financement de l'égalité entre les sexes, en vue de mettre en œuvre le plan stratégique pour 2014-2017.

10. L'une des stratégies clés proposées pour résorber le déficit de financement croissant consistait à organiser des tables rondes de haut niveau visant à obtenir un appui pour les programmes phares individuels. Elle a appelé les États membres à s'engager, avec le Conseil d'administration à la barre, à organiser conjointement ces tables rondes et à soutenir un programme phare qui est en parfaite adéquation avec leurs objectifs de développement respectifs.

11. Évoquant les points de l'ordre du jour intitulés : « Évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », elle a déclaré que cette évaluation soulignait l'importance de la coordination comme un élément central du mandat d'ONU-Femmes. D'après cette évaluation, de nombreux facteurs affectant la

capacité de l'Entité à mettre en œuvre cet aspect du mandat ne relèvent pas en réalité de son contrôle. La Directrice exécutive a exhorté les États membres à apporter leur soutien, en tant que membres des Conseils d'administration des autres entités des Nations Unies.

12. Eu égard au point de l'ordre du jour sur l'audit, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souligné qu'ONU-Femmes a reçu sa cinquième opinion sans réserve sur les états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2015.

13. Elle a conclu sa déclaration liminaire en soulignant combien il était important que les Nations Unies continuent à montrer l'exemple en promouvant l'égalité des sexes. En évoquant le nombre actuel de candidates et de candidats qui respecte l'équilibre entre les sexes pour succéder à l'actuel Secrétaire général des Nations Unies, elle a souligné que le moment était propice pour qu'une femme soit nommée Secrétaire générale. « Une Secrétaire générale féministe assurerait un solide leadership et serait une inspiration pour les mesures de grande portée à prendre en faveur d'un monde inclusif à travers l'application du Programme 2030. »

III. Dialogue structuré sur le financement

14. Le Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes a présenté le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement : présentation du financement d'ONU-Femmes, déficits et stratégie de financement (UNW/2016/8). Il a décrit les progrès accomplis par ONU-Femmes en reliant son système de gestion des résultats à son système institutionnel de planification des ressources (ATLAS), et a promis que l'Entité rendrait publiques le plus d'informations possible, sur son site Web en 2018. ONU-Femmes a accru sa programmation et renforcé sa capacité d'élaboration de programmes conformément à son plan stratégique, avec à la clé une croissance rapide dans les domaines des femmes, de la paix et de la sécurité ainsi que de l'autonomisation économique des femmes. ONU-Femmes était également en cours de recentrage de ses programmes, réduisait le nombre de produits des programmes et se concentrait sur les programmes phares. Le Directeur exécutif adjoint a mis en évidence l'inquiétude quant à des ressources ordinaires limitées qui pourraient entraver la capacité de l'Entité à produire des résultats. Comme l'a mentionné la Directrice exécutive, pour résorber ce déficit de financement, ONU-Femmes a prévu d'organiser conjointement des tables rondes de donateurs afin de nouer des partenariats et de pointer les besoins de financement existants tout en continuant de prôner le partage des charges entre les partenaires. Il a réitéré l'appel aux membres du Conseil d'administration à organiser conjointement des tables rondes de donateurs en parfaite adéquation avec leurs plans de développement nationaux.

15. Tous les intervenants ont reconnu le déficit de financement de l'égalité entre les sexes et fait l'éloge du rapport intitulé « Dialogue structuré sur le financement » comme une preuve de l'engagement de l'Entité en faveur de la transparence et de la responsabilisation.

16. Plusieurs délégations ont félicité ONU-Femmes pour les efforts menés en faveur de la coordination des Nations Unies et son travail normatif, tout en soulignant qu'il restait encore beaucoup de travail à accomplir au niveau national. Un autre intervenant a reconnu la qualité du travail d'ONU-Femmes en tant que présidente du Groupe mondial sur la migration. Une délégation a également remercié ONU-Femmes

pour le soutien apporté au Groupe de haut niveau pour l'autonomisation économique des femmes.

17. La nécessité de mettre l'accent sur les solutions politiques et la prévention des conflits avant qu'ils n'éclatent a été évoquée, soulignant l'importance de la mobilisation des organisations de la société civile en vue d'une paix et d'un développement durables. Il a été observé que les crises humanitaires et les déplacements massifs de population indiquaient la connectivité entre les trois piliers des Nations Unies : le développement, les droits fondamentaux, et la paix et la sécurité. Par ailleurs, ONU-Femmes a un mandat unique au sein de ces trois piliers. Certains intervenants ont reconnu que la demande d'aide à ONU-Femmes est en augmentation, bien que le budget de l'Entité demeure limité.

18. Plusieurs intervenants ont exhorté ONU-Femmes à s'employer avec plus de vigueur à assurer un financement innovant par l'élargissement accentué de sa base de financement. Une délégation a insisté sur la nécessité d'élaborer des critères transparents de financement de l'Entité par le secteur privé et a appelé à une Entité qui soutienne tous les États membres, quel que soit leur niveau de financement. Dans le contexte actuel de ressources limitées, certains intervenants ont préconisé une hiérarchisation du travail de l'Entité, tout en réduisant les chevauchements et les redondances. Les programmes phares ont été salués par tous, le projet d'organisation de tables rondes de donateurs ayant reçu un soutien marqué.

19. Certaines délégations ont promis de maintenir leurs contributions financières à l'Entité, alors que la délégation suédoise annonçait qu'une hausse de 2,3 millions de dollars US du financement de base avait récemment reçu l'approbation de son Parlement. Un intervenant a souligné que la majorité des ressources ordinaires de l'Entité émanait d'un nombre limité de donateurs et a suggéré la préparation par ONU-Femmes d'un scénario reposant sur la baisse des ressources ordinaires (plan d'urgence). Une délégation a demandé un complément d'informations sur les critères/règles de la formule interne d'allocation des ressources programmables par région.

20. L'accent a été mis sur la nécessité pour ONU-Femmes de jouer un rôle important dans une mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui tienne compte de l'égalité des sexes, et de consolider sa position stratégique d'entité coordinatrice pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein des Nations Unies. Un intervenant a salué le rôle joué par ONU-Femmes pour influencer et diriger, veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient au cœur de la prévention de l'extrémisme violent. L'intervenant a rendu hommage aux efforts et à l'important travail accomplis par l'Entité dans d'autres domaines tels que la prévention et la réduction de la violence fondée sur le genre, notamment la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones ainsi que les droits liés à la sexualité et à la procréation, l'autonomisation politique (en particulier, l'élaboration d'un cadre de prévention de la violence contre les femmes et les filles, avec une reconnaissance particulière de l'étude mondiale sur les femmes et la paix et la sécurité en 2015).

21. Un État membre a souligné l'importance de la Déclaration politique d'Antalya adoptée en mai 2016, laquelle a réaffirmé l'engagement envers le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, notamment des mesures et des actions spécifiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La délégation a insisté sur le rôle crucial joué par ONU-Femmes dans la

mise en œuvre et le suivi de ces engagements. Un autre intervenant a laissé entendre qu'ONU-Femmes devrait envisager la création d'un « prix d'excellence pour l'autonomisation des femmes ».

22. De nombreuses délégations ont mis en relief le rôle important joué par ONU-Femmes dans le processus d'examen quadriennal complet et les principes de transparence et de responsabilisation.

23. Pour ce qui en est des développements nationaux spécifiques, la Colombie a signalé qu'ONU-Femmes était un témoin direct de la signature de l'accord de paix colombien à La Havane et a souligné qu'elle demeurerait résolue à ce que l'Entité contribue à l'instauration de la paix et à l'application des résolutions 1325 et 2122 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les Émirats arabes unis ont salué l'ouverture du bureau d'ONU-Femmes à Abou Dhabi qui renforce le soutien apporté par l'Entité dans le pays et la région. Le Japon a appelé l'attention sur les préparatifs engagés en vue de la tenue de la 3^e Assemblée mondiale des femmes qui aura lieu à l'automne 2016 à Tokyo, et a indiqué qu'une fois de plus, son Premier ministre se réjouissait de la participation de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes.

24. La direction d'ONU-Femmes a réaffirmé prendre très au sérieux le dialogue structuré sur le financement. ONU-Femmes s'attache à garantir la transparence et l'accès public à l'information. Il a été souligné que l'autonomisation des femmes est tant un droit qu'une solution de développement et que fournir des ressources ordinaires à ONU-Femmes représente un bon investissement qui aurait un effet de catalyseur. Il a été convenu qu'une stratégie était nécessaire au cas où l'Entité n'atteindrait pas les niveaux de mobilisation des fonds projetés. Il a toutefois été souligné qu'ONU-Femmes est une Entité de dimension relativement faible, alors que les défis des femmes sont colossaux. Étant donné l'impact potentiel considérable, il convient d'envisager la diminution du travail d'ONU-Femmes sur le terrain en dernier recours.

IV. Rapport sur l'évaluation indépendante et externe de la méthodologie harmonisée de recouvrement des coûts

25. Un consultant indépendant et externe a présenté les résultats de l'évaluation de la méthodologie harmonisée de recouvrement des coûts au Conseil d'administration. Sa présentation a abordé la baisse du financement de base accordé à ONU-Femmes et a souligné que cela s'inscrivait dans une tendance générale depuis une décennie. Il a insisté sur le fait qu'une approche harmonisée du recouvrement des coûts permettrait une plus grande transparence et cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, une réduction des coûts de transaction et l'élimination de la concurrence entre les organismes des Nations Unies.

26. Il a recommandé que les organismes appuient le recouvrement total des coûts : (a) en collaborant avec des partenaires de financement, afin d'inverser la baisse du financement de base et inclure l'intégralité des coûts directs dans les programmes ; (b) en réduisant les exonérations et examinant les accords à long terme dans l'optique d'appliquer le taux standard de manière uniforme ; (c) en élaborant des politiques de remises sur volume pour les contributions ultérieures et des taux de prime pour les petites contributions ; (d) en prenant en compte le risque sécuritaire

dans le financement des programmes ;(e) en examinant les dispositions de financement commun au sein du système des Nations Unies ; et (f) le cas échéant, en veillant à ce que les organismes proposent un examen des taux réduits approuvés.

27. Le Directeur de l'administration et de la gestion a présenté le nouveau Chef de la Section du budget d'ONU-Femmes, qui a fourni au Conseil d'administration des informations sur les mandats orientant le cadre de recouvrement des coûts d'ONU-Femmes et les calculs du taux de recouvrement des coûts sur la base du cadre mandaté.

28. Les délégations ont chaleureusement remercié ONU-Femmes d'avoir inscrit la discussion sur le recouvrement des coûts à l'ordre du jour officiel du Conseil d'administration et ont salué le rapport indépendant et externe du consultant. Elles se sont déclarées très satisfaites de la présentation de nouvelles informations provenant d'ONU-Femmes et ont salué les efforts accomplis pour appliquer la méthodologie de recouvrement des coûts.

29. Certaines délégations étaient ravies de la baisse du nombre d'exonérations et de dérogations, exprimant toutefois une inquiétude quant au financement croisé. Certaines ont manifesté leur intérêt pour recevoir des informations complémentaires sur le bon déroulement de la politique de recouvrement des coûts à l'issue de la période de mise en œuvre triennale en vue de parvenir au recouvrement complet des coûts, tel que l'exige la décision 2013/2 du Conseil d'administration. Les prochains rapports sur le sujet devront analyser s'il existait des déficits et quelles mesures devront être prises pour réajuster et expliciter les enseignements tirés lors de l'application. L'analyse de l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts doit être présentée au Conseil d'administration à temps pour être prise en compte lors de l'élaboration du prochain plan stratégique 2018-2021 et dans les prochaines discussions du budget intégré qui auront lieu principalement lors de sa session annuelle de 2017. Une délégation a souligné que le prochain plan stratégique doit être élaboré de manière hautement participative et intégrée, en étroite coopération avec les États membres et, à cet égard, espérait que ce sujet soit également discuté à sa première session de 2017.

V. Séances d'information :

A. Réponse opérationnelle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau national : Maroc

30. La représentante d'ONU-Femmes au Maroc a fait une présentation sur le travail mené par ONU-Femmes dans le pays et a résumé les résultats du développement à ce jour.

31. Dans un contexte marqué par des soulèvements majeurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la nouvelle Constitution adoptée par le Maroc en 2011 a fourni un cadre important à la promotion des droits fondamentaux des femmes et à la défense des organisations de la société civile. L'institutionnalisation de politiques publiques tenant compte de la problématique hommes-femmes était un aspect essentiel du travail mené par le bureau multipays du Maroc. La présentation au Conseil a porté principalement sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques publiques

dans les domaines d'impact suivants : (a) leadership et participation politique ; (b) autonomisation économique des femmes ; (c) élimination de la violence à l'égard des femmes ; et (d) planification et budgétisation.

32. Un accomplissement majeur dans le domaine du leadership et de la participation politique est à noter avec l'institutionnalisation du Groupe des « Parlementaires pour la Parité et l'Égalité » au sein de la Chambre des Représentants. Un quota d'un tiers de femmes dans les organes décisionnels de la Chambre des Représentants avait également été intégré dans les règles internes du Parlement.

33. Un exemple du travail mené par ONU-Femmes dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes est son soutien à l'élaboration d'initiatives novatrices en matière de promotion de l'autonomisation économique des femmes et de l'entrepreneuriat. Le gouvernement a été sensibilisé à la question de la violence à l'égard des femmes au Maroc, surtout en raison des données mises à disposition sur ce phénomène par le biais de la première enquête nationale sur la prévalence de la violence envers les femmes, le Haut-Commissariat au Plan (avec le soutien d'ONU-Femmes), ainsi que la sensibilisation des organisations non gouvernementales (ONG) consacrées aux droits des femmes et les initiatives de plaidoyer en vue de régler ce problème.

34. ONU-Femmes a travaillé avec le ministère de l'Économie et des Finances à intégrer l'égalité des sexes à la gestion des finances publiques et à la mise en œuvre d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Un rapport sur le budget prenant en compte cette problématique est présenté annuellement au parlement dans le cadre de la Loi de finances. En outre, la nouvelle Loi Organique des Finances (LOF), adoptée en 2015, a institutionnalisé ce rapport et appelé à l'introduction d'indicateurs prenant en compte la problématique hommes-femmes dans les rapports d'exécution des départements sectoriels, renforçant par là même les mécanismes de responsabilisation pour la réalisation de l'égalité des sexes. ONU-Femmes a par conséquent collaboré avec le Centre d'excellence de la budgétisation sensible au genre du ministère de l'Économie et des Finances afin d'augmenter le nombre de Départements ministériels qui emploient des indicateurs prenant en compte la problématique hommes-femmes aux fins de planification/contrôle des budgets, mais également de promotion des échanges Sud-Nord et Sud-Sud sur la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes.

35. La Représentante permanente du Maroc aux Nations Unies a ouvert la voie en remerciant ONU-Femmes pour le travail mené au Maroc. D'autres délégations lui ont fait écho.

B. Innovations visant à améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

36. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, dans son introduction, a souligné que les trajectoires actuelles vers l'égalité des sexes n'aboutiraient pas au monde que nous voulons dans les délais prévus. Il est donc nécessaire de trouver, par le biais de l'innovation, de nouvelles manières créatives et percutantes de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans le cas d'ONU-Femmes, l'innovation est axée sur les résultats et dictée par l'impératif d'accélérer le progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-

Femmes a fait de l'innovation l'une de ses initiatives stratégiques afin d'obtenir les résultats définis dans son plan stratégique 2014-2017.

37. ONU-Femmes a cerné trois défis clés en matière d'innovation à cet égard : la sous-représentation des femmes dans le rôle d'innovateurs sociaux et d'entrepreneuses ; le haut niveau de risques associés à l'innovation, qui crée des incitations à respecter le statu quo ; et le sous-investissement dans l'innovation en faveur de l'égalité des sexes.

38. Le Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes a évoqué l'approche stratégique d'ONU-Femmes en matière d'innovation aux fins d'égalité des sexes. Conformément à l'objectif d'ONU-Femmes visant à tirer parti de l'innovation en vue d'accélérer les avancées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et afin de relever les défis précités, ONU-Femmes a adopté une approche à trois volets : repérage conjoint des innovations potentielles à haut impact pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment en présentant les femmes comme favorisant l'innovation ; test, mise au point et pilotage, soutenus par des systèmes de suivi et d'évaluation rigoureux pour faciliter la gestion adaptative ; et amélioration des innovations pour accroître l'impact dans la vie des femmes et des filles.

39. Le Directeur exécutif adjoint a expliqué que l'accent avait été placé sur le partenariat, l'apprentissage et le renforcement des capacités internes. Cette approche à trois volets a permis à la direction d'évaluer et de sélectionner des possibilités d'innovations à haut impact potentiel. L'objectif est d'éliminer les propositions inadéquates avant qu'elles ne consomment des ressources excessives, tout en permettant à des idées fortes de filtrer à travers ce processus et de prendre de l'ampleur. Il a mis en relief des exemples du travail d'innovation mené par l'Entité, tel que la création d'un incubateur d'innovation interne, qui forme et soutient des ambassadrices et ambassadeurs de l'innovation interne afin qu'ils ou elles définissent de nouvelles approches et solutions pour accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À travers le groupe d'ambassadrices et d'ambassadeurs aux niveaux mondial, régional et national, dix projets novateurs ont été lancés. Ces projets allaient de l'implication des travailleuses à domicile dans l'économie du partage par des entreprises sociales, à des essais de thérapie comportementale comme moyen de prévention de la violence à l'égard des femmes, à l'utilisation de la cartographie du parcours des services et à la réflexion sur l'adoption des technologies par les femmes issues des milieux ruraux.

40. À l'avenir, d'après les enseignements tirés et ses réussites, ONU-Femmes continuerait à œuvrer au renforcement de sa capacité d'innovation interne ainsi qu'à étendre et consolider ses partenariats dans le domaine de l'innovation aux fins d'égalité des sexes, avec des organismes des Nations Unies, des États membres, la société civile et le secteur privé, un certain nombre d'entre eux ayant des pôles de développement de l'innovation. ONU-Femmes viserait également à renforcer les résultats de suivi, de mesure et d'évaluation à partir de ses investissements dans l'innovation. Cela garantirait que l'Entité dirige ses ressources limitées vers les domaines dont le potentiel d'impact est le plus élevé. Il serait également nécessaire qu'ONU-Femmes veille à intégrer toutes ses expériences, leçons tirées et bonnes pratiques découlant de l'innovation dans son nouveau plan stratégique pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes pour chacune des femmes et des filles du monde entier.

41. Différents intervenants ont fait l'éloge du travail d'avant-garde mené par ONU-Femmes en matière d'innovation. Les intervenants ont salué le rôle prépondérant joué par ONU-Femmes pour rassembler des partenaires apportant leurs connaissances sur cette question. Par innovation, ils entendaient s'intéresser à des solutions nouvelles et efficaces ; réduire les coûts ; aller plus loin ; et ne laisser personne de côté. Il s'est agi également de revendication de droits, par exemple, la question de l'accès des femmes au titre de propriété foncière. Les délégations ont salué la promotion par ONU-Femmes de la culture de l'innovation au sein de l'Entité elle-même. Il fallait toutefois garder à l'esprit les risques de la promotion de l'innovation. À titre d'exemple, le règlement financier et les règles de gestion financière des Nations Unies sont restés pour l'essentiel inchangés pendant plusieurs décennies et peuvent donc nécessiter un réexamen afin d'envisager les ajustements qui s'imposent. Les intervenants étaient ravis de découvrir les résultats émergents des projets de l'incubateur. Un intervenant a salué la définition par ONU-Femmes des femmes comme activement engagées dans le domaine de l'innovation. La délégation a instamment demandé à l'Entité de promouvoir systématiquement l'égalité des sexes de concert avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires impliqués dans le travail d'innovation. L'intervenant a également invité ONU-Femmes à renforcer encore plus sa capacité et ses compétences organisationnelles afin de stimuler l'innovation. Un État membre a souligné l'importance de la diffusion d'informations sur les initiatives, en particulier au niveau du terrain, ce qui, à son tour, contribuerait à créer des alliances dans ce domaine important.

C. Feuille de route pour la préparation du plan stratégique 2018-2021

42. Le nouvel examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (prévu en décembre 2016) s'appuie sur les discussions visant à garantir la conformité du système des Nations Unies à sa finalité et le dialogue du Conseil économique et social apparenté. Il devrait avoir une influence majeure sur l'élaboration du nouveau plan stratégique d'ONU-Femmes 2018-2021. L'objectif de cette feuille de route en cinq parties (1. Contexte ; 2. Principes et démarche de conception ; 3. Enseignements tirés de l'examen à mi-parcours ; 4. Cadre global ; et 5. Calendrier), était de permettre au Conseil d'administration de comprendre le processus qu'ONU-Femmes propose en vue de l'élaboration de son plan stratégique.

43. Les problèmes contextuels et conceptuels clés à prendre en compte dans le processus seraient l'occasion d'approfondir certains sujets qui sont apparus durant l'examen à mi-parcours du plan stratégique actuel et qui ne pourraient pas être complètement réglés. La conception du nouveau plan stratégique suivrait un certain nombre de principes :

(a) S'appuyer sur les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2014-2017 et des recommandations découlant des évaluations clés ;

(b) S'aligner encore davantage sur les résultats Beijing+20 et en appui de la mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes du Programme 2030 ;

(c) Parfaitement intégrer l'orientation de l'examen quadriennal complet ;

(d) Assurer la complémentarité avec d'autres organismes des Nations Unies ;
et

(e) Renforcer les liens entre les ressources et les résultats, notamment dans le contexte du prochain Budget intégré.

44. Parmi les enseignements tirés figurait le soutien de plus en plus sollicité d'ONU-Femmes, notamment dans le contexte du Programme 2030. Voici quelques exemples de la hausse de la demande eu égard au leadership de la Commission de la condition de la femme : une augmentation considérable du nombre de participantes et participants et de manifestations parallèles (de 73 à plus de 200) ; un appui normatif avec de nouvelles responsabilités émanant du Programme 2030, telles qu'un soutien de l'élaboration et du contrôle de la méthodologie des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) ; et la Coordination des Nations Unies, les rapports sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étant passés de 55 à 64 entités en deux ans.

45. Les enseignements tirés portaient également sur l'orientation programmatique et l'efficacité opérationnelle. Malgré le bon déroulement des activités prévues et les résultats porteurs, des faiblesses demeurent. Les programmes phares transforment de petits projets à durée limitée en grands programmes multipartites et à fort impact. Il fallait que les programmes nationaux retiennent davantage l'attention et que la reconfiguration du processus respecte les délais, la portée et le budget, éliminant ainsi les goulots d'étranglement.

46. On a souligné les contraintes de ressources, constatant que l'engagement politique n'était pas à la mesure des engagements financiers envers ONU-Femmes, qui restaient bien en deçà du seuil de 500 millions de dollars US. Les manques de ressources entravent les efforts de l'Entité à exécuter pleinement son plan stratégique et représentaient une menace pour la pérennité du programme. ONU-Femmes a pris des initiatives visant à repérer les manques de ressources et à démontrer plus clairement en quoi ils nuisent à la réalisation des résultats.

47. La direction d'ONU-Femmes a informé le Conseil des projets avoir une discussion et organiser un atelier informel sur l'orientation principale et les problèmes clés du prochain plan stratégique en marge de la première session ordinaire de 2017. À l'issue de ces discussions, un document provisoire serait rédigé, lequel serait examiné à la session annuelle du Conseil d'administration et ouvrirait la voie à un rapport final complet à soumettre au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2017.

48. Les États membres ont remercié la direction d'ONU-Femmes pour sa présentation complète, claire et bien structurée. Les États membres, d'un commun accord, se sont montrés résolus à être impliqués tout au long du processus de suivi de l'examen quadriennal complet. Tout en mettant en garde contre l'anticipation du résultat de ce processus, les intervenants ont souligné qu'ils étaient prêts à s'impliquer étroitement dans le pilotage de la rédaction du nouveau plan stratégique et à guider ONU-Femmes tout au long du processus. Une délégation a souligné la nécessité d'avoir un compte rendu complet des principaux échanges intergouvernementaux qui auront lieu lors du Conseil d'administration en 2017 afin de faciliter l'exercice de la définition d'une feuille de route, par exemple eu égard au prochain budget intégré et aux futurs plans d'élaboration respectifs du plan stratégique. Un intervenant a réaffirmé combien il était important de disposer de tous les documents suffisamment tôt pour éclairer les discussions. Différentes options doivent également être soumises

à la discussion, ce qui permet aux délégations de cerner plus facilement les risques et les possibilités. Une autre délégation a salué les efforts accomplis par ONU-Femmes pour créer des partenariats forts et a souligné la nécessité d'initiatives avec le secteur privé. L'importance du renforcement des capacités du personnel d'ONU-Femmes à tous les niveaux ayant une formation adéquate a également été soulevée.

VI. Évaluation

49. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté le rapport sur la Méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2015. L'objectif de cette méta-analyse était de présenter les principales constatations des rapports d'évaluation ayant satisfait aux normes de qualité d'ONU-Femmes. Ces conclusions serviraient également à alimenter le nouveau Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2022) et viendraient enrichir les efforts déployés en vue d'améliorer l'efficacité et la performance de l'organisation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

50. La méta-analyse porte sur les rapports des évaluations institutionnelles et décentralisées produits par ONU-Femmes en 2015 (28 évaluations) et 2014 (21 évaluations) ayant obtenu la note « satisfaisant » ou plus dans le cadre du Système mondial d'examen et d'analyse des rapports d'évaluation. Pour l'année 2015, elle étudiait pour la première fois trois évaluations de portefeuilles de projets nationaux. L'analyse donnait également un aperçu utile sur un ensemble de caractéristiques communes dans la durée, en renvoyant aux méta-analyses précédentes. Cette démarche a fourni des indications utiles et a montré l'étendue des progrès réalisés concernant certaines constatations formulées dans les rapports des méta-analyses précédentes.

51. La conclusion générale de cette analyse était que les interventions d'ONU-Femmes étaient pertinentes et apportaient une contribution largement positive à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Toutefois, il était possible d'améliorer les systèmes de gestion axée sur les résultats, la performance et la durabilité au niveau des pays.

52. Les recommandations suivantes ont été élaborées à partir des conclusions et des constatations issues des évaluations. Recommandation 1 : Remédier à la fragmentation des domaines thématiques et des mandats. La plus grande urgence, compte tenu de ses impacts négatifs tant sur l'efficacité que sur la performance, est de remédier à la fragmentation de l'exécution des projets entre les différents domaines thématiques et les différents volets du mandat intégré. D'après les évaluations, cette fragmentation est actuellement favorisée par l'association des structures organisationnelles, des capacités nationales et la nécessité d'une hiérarchisation plus stratégique des problématiques durant la conception du programme. Le futur plan stratégique et le déploiement des programmes phares devraient donc permettre d'accorder une attention particulière à l'optimisation très concrète des synergies aux niveaux national et régional.

53. Recommandation 2 : Intensifier la coordination des Nations Unies au niveau du pays afin de favoriser les synergies et la performance. Les données factuelles des évaluations indiquent que la coordination des Nations Unies a été insuffisamment étudiée en tant que mécanisme de réalisation des synergies identifiées dans la Recommandation 1. C'est pourquoi il est jugé pertinent de porter une attention

particulière au renforcement de la fonction de coordination d'ONU-Femmes par l'ONU au niveau national, afin d'accroître la performance et la durabilité de son travail opérationnel et normatif. Les principaux espaces ayant permis d'établir des liens entre les différents domaines thématiques sont les programmes communs. Toutefois, même sans programmation conjointe, il est largement possible de renforcer la mobilisation politique, l'accès aux partenaires concernés, et l'appui à l'application de normes sexospécifiques à grande échelle.

54. Recommandation 3 : Examiner la possibilité de mettre en place des programmes pluriannuels afin de traiter les problématiques dans le cadre d'accords de coopération de courte durée et de façon durable. D'après les évaluations, bon nombre des difficultés que rencontre aujourd'hui ONU-Femmes en matière de durabilité, d'efficacité et de performance concernent également d'autres entités des Nations Unies. La principale d'entre elles est la durée insuffisante et le manque de fiabilité des financements destinés aux accords de coopération relatifs aux projets. L'appropriation et le renforcement des capacités au niveau national sont également difficiles à obtenir. Les évaluations recommandent spécifiquement de passer d'une approche par projet à une approche programmatique, ce que les programmes phares ont déjà, dans une certaine mesure, entrepris de faire. Toutefois, puisqu'il est possible d'élaborer un nouveau plan stratégique, il est recommandé d'examiner la possibilité d'adopter un programme de pays pluriannuel élaboré avec les gouvernements, ou d'autres approches permettant de remédier aux problèmes sous-jacents.

55. Recommandation 4 : Élargir et faire évoluer la proposition de valeur fondamentale relative au renforcement des capacités et à l'assistance technique afin d'inclure la gestion et le courtage des connaissances. Les stratégies mondiales et nationales d'ONU-Femmes en matière de programme sont fortement axées sur le renforcement des capacités, ce qui constitue une approche tout à fait pertinente et nécessaire mais insuffisante pour garantir l'efficacité du développement. Compte tenu de la demande et des possibilités identifiées par les évaluations, il est recommandé de réfléchir à une stratégie explicite qui viendra compléter l'approche de renforcement des capacités par une compétence organisationnelle fondamentale en gestion et courtage des connaissances.

56. Recommandation 5 : Adopter des mesures spéciales pour assurer la gestion et le suivi axés sur les résultats au niveau des pays. Il existe des lacunes manifestes concernant la disponibilité et l'utilisation de systèmes de suivi efficaces et adaptés au niveau des pays, ce qui altère la capacité d'ONU-Femmes à mettre en œuvre des systèmes de gestion axée sur les résultats. Compte tenu des contraintes d'effectifs au niveau national et du besoin non satisfait de compétences spécialisées, il est recommandé de considérer le nouveau plan stratégique comme une occasion de lancer une initiative de grande ampleur à l'échelle de l'organisation afin de combler les lacunes concernant les systèmes, les pratiques et l'expérience de suivi.

57. Recommandation 6 : Augmenter le nombre d'évaluations de portefeuilles de projets nationaux stratégiques de haut niveau. Les évaluations décentralisées examinées dans le cadre des méta-analyses de 2015 et 2014 sont instructives, mais seul un nombre relativement restreint (dont les évaluations de portefeuilles de projets nationaux et quelques évaluations de programmes multipays) donne une vision large du positionnement stratégique, des opérations et des synergies d'ONU-Femmes. En conséquence, les données factuelles disponibles sont quelque peu limitées. Les méta-analyses de 2013 et 2015 présentent un certain degré de concordance concernant

les conclusions sur la couverture des données factuelles, ce qui suggère qu'un plus grand nombre d'évaluations de portefeuille de projets nationaux stratégiques de haut niveau devrait être réalisé.

58. La réponse de la direction a été présentée par le Directeur des Programmes. En substance, ONU-Femmes avait suivi la plupart des recommandations principalement en prenant les mesures suivantes :

(a) Adoption des programmes phares, ce qui représentait un changement majeur dans le mode de programmation ;

(b) Mise en œuvre d'une stratégie institutionnelle de gestion axée sur les résultats par la normalisation et l'alignement des systèmes, des fonctions et des incitations ;

(c) Mise en œuvre d'une méthode d'innovation ;

(d) Mise à jour d'une stratégie de coordination d'ONU-Femmes accompagnée d'une orientation opérationnelle ; et

(e) Incorporation des évaluations des portefeuilles de projets nationaux dans des plans d'évaluation nationale.

59. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté l'évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

60. Sur demande du plan d'évaluation institutionnel pour 2014-2017 d'ONU-Femmes, le Bureau indépendant d'évaluation a entrepris une évaluation thématique institutionnelle de la contribution de l'Entité à la coordination du système des Nations Unies des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. L'objectif premier de cette évaluation était d'étayer la prise de décision stratégique, ainsi que l'apprentissage opérationnel et la responsabilisation, et de générer des connaissances sur les bonnes et les mauvaises pratiques relatives à la coordination des Nations Unies afin pour l'amélioration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes aux échelles mondiale, régionale et nationale. L'évaluation a permis d'évaluer la pertinence, l'efficacité et la performance organisationnelle du mandat de coordination d'ONU-Femmes sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies.

61. Conformément à la résolution portant création de l'Entité et aux documents stratégiques ultérieurs, le rôle de coordination d'ONU-Femmes au sein du système des Nations Unies comporte trois aspects : assumer les rôles de leadership et de plaidoyer ; promouvoir la responsabilité du système des Nations Unies vis-à-vis de ses engagements relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; et coordonner les activités en participant aux efforts interorganisations et systémiques qui visent à promouvoir et à améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national. De cette évaluation, sept conclusions principales sont ressorties :

(a) ONU-Femmes a exercé son rôle de coordination du système des Nations Unies dans un environnement extrêmement complexe. Les défis que présentent les efforts de coordination du système des Nations Unies sont clairement identifiés et largement reconnus.

(b) En cinq ans, ONU-Femmes a su construire une base solide pour garantir la pertinence et l'efficacité de son rôle de coordination du système des Nations Unies. L'Entité a contribué de façon remarquable au renforcement de la cohérence, des capacités, de la mobilisation et de la responsabilisation du système des Nations Unies sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

(c) Malgré les défis externes, les limites internes et sa récente mise en œuvre, ONU-Femmes a su faire ses preuves dans son rôle de coordination du système des Nations Unies.

(d) Davantage d'efforts doivent être déployés pour confirmer les effets de la coordination du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et démontrer la responsabilité partagée de ces questions dans l'ensemble du système des Nations Unies.

(e) Le rôle stratégique d'ONU-Femmes dans les efforts de coordination du système des Nations Unies est mû non seulement par ses atouts existants, mais aussi par la reconnaissance de sa valeur ajoutée par les partenaires des Nations Unies qui demandent l'implication de ses efforts.

(f) Les Nations Unies ne montrent pas l'exemple en matière d'égalité des sexes. Bien qu'ONU-Femmes ait donné des exemples de bonnes pratiques aux autres organismes des Nations Unies, elle n'applique pas systématiquement les principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au sein de sa propre structure.

(g) L'évolution rapide d'ONU-Femmes a nécessité un ajustement continu des systèmes et des pratiques qui ne s'est pas systématiquement traduit par un soutien efficace et performant à la mise en œuvre du mandat de coordination du système des Nations Unies.

62. L'évaluation a défini huit recommandations essentielles à la poursuite des efforts de coordination d'ONU-Femmes au sein du système des Nations Unies. De nombreux facteurs entravant la capacité d'ONU-Femmes à exécuter son mandat de coordination au sein du système des Nations Unies sont inhérents au système des Nations Unies et échappent au contrôle d'ONU-Femmes et/ou à sa sphère d'influence. De même, les effets d'un sous-financement chronique d'ONU-Femmes ne doivent pas être sous-estimés.

(a) ONU-Femmes doit poursuivre activement le dialogue stratégique engagé avec les autres organismes et États membres des Nations Unies afin d'encourager une meilleure coordination et cohérence au sein du système, en particulier sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

(b) ONU-Femmes doit aligner l'actuelle stratégie de coordination sur le plan stratégique et le contexte actuel des Nations Unies, en mettant en lumière la coordination du système des Nations Unies comme un moyen de produire des résultats de développement et de faire évoluer les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

(c) ONU-Femmes doit aligner la portée de son mandat sur sa base de ressources.

(d) ONU-Femmes doit fournir des orientations opérationnelles à son personnel sur la manière d'aborder, de planifier, et d'exécuter son rôle de

coordination et d'établir des rapports sur ce sujet, dans les différents contextes géographiques et thématiques.

(e) ONU-Femmes doit renforcer son rôle qui consiste à encourager le système des Nations Unies à tenir ses engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

(f) ONU-Femmes doit intensifier ses efforts afin de s'assurer que les principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont toujours pris en compte par le système des Nations Unies dans les domaines de compétences thématiques d'ONU-Femmes.

(g) ONU-Femmes doit modifier les politiques et les pratiques afin d'assumer un rôle d'organisation sensible au genre et servant de modèle au sein du système des Nations Unies.

(h) ONU-Femmes doit renforcer, à l'échelle du siège et sur le terrain, les mécanismes de coordination axés sur le genre qui ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre de son mandat de coordination des Nations Unies.

63. Le Directeur de la coordination a présenté la réponse de la direction à l'évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système des Nations Unies sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

64. Il s'agit de la première évaluation institutionnelle formative de l'exercice des fonctions interorganisations et à l'échelle du système de l'Entité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. L'évaluation a fourni en temps voulu des observations et des enseignements, utiles pour la mise en œuvre du mandat composite d'ONU-Femmes. Elle a produit tant une évaluation des réalisations en matière d'exploitation de la force collective du système des Nations Unies que des recommandations pour renforcer les aspects des fonctions de coordination de l'Entité, qui améliorent réellement la cohérence programmatique et fonctionnelle. En tant qu'entité des Nations Unies, ONU-Femmes était le fruit de la détermination des États membres à parvenir à une plus grande cohérence. Son mandat universel intègre le développement, la paix et la sécurité, l'action humanitaire et les droits fondamentaux, par un soutien normatif, une coordination et des activités opérationnelles. La Commission de la condition de la femme à ses 59^e et 60^e sessions a demandé à l'Entité de tirer pleinement parti du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre effective et accélérée du Programme d'action de Beijing, et de la mise en œuvre tenant compte de l'égalité des sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Entité est prête à obtenir des résultats, y compris conjointement avec le reste du système des Nations Unies. Elle a achevé le processus de maturité tant en termes de positionnement stratégique que d'efficacité organisationnelle, comme l'ont également confirmé d'autres évaluations et examens multilatéraux. ONU-Femmes voit son rôle comme un vrai catalyseur de changement en exerçant son triple mandat (normatif, coordinateur et opérationnel) de façon pleinement intégrée et en assurant la cohérence dans son travail, en particulier comme il est de plus en plus défini par le contexte du Programme 2030 et des ODD.

65. Les États membres ont remercié ONU-Femmes pour les séances d'information qu'ils ont jugées informatives et complètes. Une délégation a demandé des informations supplémentaires sur les travaux du programme pluriannuel et des dialogues apparentés avec la société civile. Concernant la coopération Sud-Sud,

L'intervenant a demandé si des schémas de coopération triangulaire étaient envisagés au sein du cadre de coopération Sud-Sud. Concernant les politiques d'égalité des sexes au sein d'ONU-Femmes en tant que tel, l'intervenant a reconnu que s'il est possible d'améliorer la situation, l'Entité doit chercher à renforcer cet aspect, par exemple en ce qui concerne le congé de maternité contre le congé de paternité. Après avoir salué l'élaboration de politiques au niveau du siège, un autre intervenant a observé qu'il fallait que le nouveau plan stratégique reflète l'expérience et les enseignements tirés. La délégation a insisté sur la nécessité d'intégrer la stratégie de coordination au prochain plan stratégique et a demandé comment l'Entité prévoyait de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies dans l'élaboration de stratégies nationales pour le suivi des ODD. Certains intervenants ont souligné qu'il fallait renforcer la gestion axée sur les résultats à l'échelon national et ont demandé à la direction d'ONU-Femmes d'informer le Conseil d'administration, si possible, de ses projets et méthodes en matière de renforcement des capacités et de gestion des connaissances.

66. Un intervenant a demandé une note conceptuelle relative au nouveau plan stratégique à la prochaine réunion du Conseil d'administration (à la première session ordinaire de 2017), dans l'optique de fournir des orientations préliminaires sur la planification et les priorités. L'État membre a demandé que les observations et le suivi provenant de l'évaluation des travaux de coordination d'ONU-Femmes soient inclus, ainsi que des plans de mise en œuvre du nouvel examen quadriennal complet.

VII. Audit

67. Le chef comptable a présenté la réponse de la direction au rapport financier et aux états financiers audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 et au rapport du Comité des commissaires aux comptes correspondant.¹ Dans l'avis général des commissaires aux comptes, il est déclaré :

« Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière d'ONU-Femmes au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS ². »

68. Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations et dont les principales sont qu'ONU-Femmes : (a) (i) procède à la clôture des comptes de tous les projets dans les 12 mois suivant leur clôture opérationnelle ou leur achèvement ; et (ii) veille à disposer des effectifs en personnel nécessaires et à assurer la mise au point d'un outil d'automatisation pour accélérer la procédure de clôture financière des projets ; (b) (i) précise la procédure de diligence raisonnable à suivre avant de pouvoir comptabiliser en pertes des avances irrécouvrables ; (ii) s'assure que les chargés de projet s'attachent en priorité à régulariser les avances non soldées de longue date au vu des risques financiers qu'elles présentent ; et (iii) fasse en sorte que les membres de son personnel et les partenaires de réalisation soient mieux au fait des dispositions des accords de coopération relatifs aux projets ayant été signés, de l'utilisation des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses et des règles relatives aux avances et autres versements aux partenaires ; (c) (i) développe le

¹ Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 A/71/5 Add.12

² Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

programme de formation à la sécurité informatique au terme d'une évaluation des besoins ; et (ii) organise des formations obligatoires à la sécurité informatique à l'intention de tous les membres du personnel pour s'assurer qu'ils comprennent bien les différents types de risques en matière de sécurité informatique.

69. L'état d'avancement de l'application pour 2015 des 17 recommandations d'audit depuis juin 2016 a été décrit : deux recommandations déjà appliquées (statut de membre du Conseil de l'informatique et des communications et mandats actualisés ; programme de formation sur la sécurité de l'information « Information Security Awareness » élaboré) ; alors que 15 recommandations étaient en cours d'application.

70. Plusieurs délégations ont demandé que le rapport du Comité des commissaires aux comptes soit présenté au Conseil d'administration lors de sa deuxième session de 2017. Un intervenant a demandé à la direction une présentation de ses méthodes de renforcement des capacités et de gestion des connaissances au Conseil. C'était également lié à la sensibilisation politique sur l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Un État membre a indiqué qu'en 2015, la clôture des comptes avait subi un énorme retard et précisé que cela pourrait discréditer la capacité globale d'ONU-Femmes. Des mesures d'urgence s'imposaient pour résoudre ce problème.

VIII. Compte rendu de la visite conjointe sur le terrain en République kirghize des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial, du 2 au 7 mai 2016.

71. Pour la visite conjointe annuelle des Conseils d'administration du PNUD/de l'UNFPA/de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes, une délégation de 21 membres s'est rendue en République kirghize du 2 au 7 mai 2016, dans l'objectif de permettre à ceux-ci de mieux appréhender dans quelles proportions et de quelles façons le système des Nations Unies pour le développement aide la République kirghize à mettre en œuvre sa stratégie nationale de développement et à réaliser les Objectifs de développement durable nouvellement approuvés. Le rapport sur cette visite a été présenté par le rapporteur principal de la Suisse.

72. Le rapport a présenté certaines des recommandations, suggestions et difficultés suivantes : l'excellent esprit collégial et la volonté de collaboration de l'UNCT dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies étaient remarquables. Afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies dans d'autres pays à également bien collaborer, l'expérience kirghize pourrait faire l'objet d'une étude plus détaillée. La délégation s'était intéressée, par exemple, à mieux identifier les facteurs de réussite, les incitatifs et les goulots d'étranglement relatifs à l'approche de la méthode de l'initiative « Unis dans l'action » en République kirghize. Au vu du Programme 2030, cette étude pourrait également déterminer les enseignements et les bonnes pratiques à retenir. La collaboration avec le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix s'avère être un cas convaincant de travail

intégré de consolidation de la paix et de développement dans un programme conjoint de plusieurs organismes des Nations Unies. La formulation du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est toujours l'occasion d'examiner les priorités des Nations Unies en République kirghize pour renforcer ses actions, accroître le nombre de programmes conjoints et réduire le nombre de petites interventions afin d'être plus stratégique et orienté vers le long terme.

73. Les organismes des Nations Unies pourraient également envisager une levée de fonds auprès du secteur privé international (responsabilité sociale des entreprises) et de certaines organisations internationales philanthropiques, pour élargir leur base de donateurs. Les programmes d'alimentation scolaire et l'éducation des enfants sont des thèmes qui attirent en général ce type de partenaires. Certains partenariats stratégiques avec le secteur privé international sur les connaissances et les compétences s'avèreraient également prometteurs. Les Nations Unies pourraient également réfléchir à soutenir le Gouvernement en vue d'une mobilisation des ressources locales afin d'augmenter le budget de l'État.

74. Dans le contexte du Programme 2030 et des ODD, l'inclusion (ne laisser personne de côté) constitue un défi important. Les Nations Unies pourraient appuyer conjointement la formation et le partage des connaissances au niveau du gouvernement central, provincial et local dans le cadre de l'application des ODD. Il y aurait lieu que celle-ci, ainsi que le suivi, l'examen et le contrôle, s'effectuent de manière inclusive, avec l'implication de tous les partenaires/acteurs clés.

75. L'Ambassadrice de la République kirghize a souligné que de telles visites de terrain conjointes du Conseil d'administration étaient d'une importance capitale tant pour le gouvernement que pour l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a également mis en valeur les activités menées par ONU-Femmes en République kirghize et a particulièrement salué les travaux de l'Entité dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes vivant en milieu rural.

IX. Questions diverses

76. Plusieurs États membres dans une déclaration commune ont salué les efforts consentis par ONU-Femmes pour rendre le système humanitaire plus performant et efficace. Ils ont appelé à un point sur la manière dont ONU-Femmes honorait ses engagements de grand compromis faits au Sommet mondial sur l'action humanitaire, tant en interne que dans la coopération avec d'autres parties prenantes. Ils avaient hâte d'en apprendre davantage sur la hiérarchisation par ONU-Femmes des divers flux de travail alors que l'Entité progressait vers une exécution intégrale du grand compromis émanant du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu en mai 2016. Les délégations ont exhorté chaque signataire à exposer comment il ou elle honorait les engagements du grand compromis et a demandé à ONU-Femmes de partager les résultats d'ici à fin 2016, à travers un plan de mise en œuvre avec le Conseil d'administration qui détaille la manière dont l'Entité respecte les engagements du grand compromis, afin que les plans de mise en œuvre satisfassent dûment à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et les fassent valoir. Ils se sont référés spécifiquement aux lacunes stratégiques du système humanitaire en ce qui concerne : (a) l'analyse conjointe, complète et objective du contexte et les évaluations des besoins ; (b) les stratégies de réponse intégrée et appliquée en priorité qui satisfont aux besoins d'urgence et s'adressent à toutes les populations

affectées ; (c) de meilleurs systèmes de coordination et de gestion de l'information opérationnels et adaptés au contexte ; et (d) des structures de leadership mutuellement responsables.

77. Par ailleurs, les délégations ont demandé à ONU-Femmes de poursuivre la lutte en faveur de l'inclusion des personnes déplacées lors de l'élaboration de législations, de politiques et de stratégies humanitaires et de développement nationales, y compris les besoins spécifiques des femmes et des filles.

X. Clôture

78. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Président pour son leadership, les Vice-Présidentes et Vice-Présidents pour leurs conseils solidaires et constructifs tout au long de la session, en particulier en ce qui a trait à l'animation talentueuse des délibérations complexes qui ont abouti à l'adoption d'une décision sur le dialogue structuré sur le financement. De la part des déléguées et délégués, elle a également remercié le Président d'avoir invité à ce Conseil Mme Wided Bouchamaoui, membre du Quartet du dialogue national et lauréate du prix Nobel de la Paix 2015.

79. Elle a salué la clarté du Conseil d'administration dans sa compréhension du rôle d'ONU-Femmes et de l'importance de l'égalité des sexes si le Programme 2030 devait être réalisé. Par ailleurs, elle a remercié le Conseil d'avoir compris les défis auxquels l'Entité demeure confrontée et avoir exprimé des encouragements pour le rapport en ce qui concerne le dialogue structuré sur le financement. À cet égard, la directrice d'ONU-Femmes a noté que la décision 2016/4 adoptée par le Conseil d'administration comprenait divers éléments nécessaires pour parvenir de manière innovante aux niveaux de financement attendus.

80. Elle a constaté la reconnaissance par les États membres de la nécessité d'accroître les ressources et le nombre de donateurs avec lesquels l'Entité s'engage, outre l'importance de développer les initiatives avec le secteur privé. Tout en remerciant le Gouvernement suédois pour les fonds supplémentaires annoncés à l'Entité, elle a salué les annonces faites par d'autres pour maintenir leurs contributions et l'appui à celle-ci.

81. Elle a félicité plusieurs délégations pour les résultats soulignés dans leur déclaration nationale respective en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

82. Le Président du Conseil a exprimé sa gratitude aux Vice-Présidentes et Vice-Présidents pour leur collaboration et leur volonté de faciliter les négociations et de présider les réunions en son absence. Il a remercié les États membres pour leur collaboration et leur flexibilité et a exprimé sa satisfaction pour le travail effectué par le Secrétaire du Conseil d'administration et l'équipe du secrétariat ainsi que l'ensemble du personnel d'ONU-Femmes pour leur soutien. La session a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la deuxième session ordinaire de 2016

2016/4

Rapport relatif au dialogue structuré sur le financement : présentation du financement d'ONU-Femmes, déficits et stratégie de financement

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport relatif au dialogue structuré sur le financement : présentation du financement d'ONU-Femmes, déficits et stratégie de financement, et remercie ONU-Femmes pour son engagement dans ce dialogue structuré avec les États membres en vue de surveiller, d'évaluer et de suivre le niveau de financement qu'elle perçoit, y compris celui de ses ressources ordinaires, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources allouées pour la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017 ;

2. *Reconnaît* que la demande de soutien d'ONU-Femmes est substantielle et que ses fonctions d'appui se sont accrues ;

3. *Reconnaît* l'importance de fournir à ONU-Femmes des ressources de qualité prévisibles, flexibles et disponibles en temps utile, et souligne la nécessité de répondre au déficit de financement afin de permettre à l'Entité de mettre en œuvre son plan stratégique 2014-2017 dans son intégralité, et de répondre à son rôle central pour le soutien des États membres, à leur demande, dans l'application totale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la mise en œuvre tenant compte de l'égalité des sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Note avec satisfaction* le grand nombre de contributeurs à ONU-Femmes, et encourage l'ensemble des pays en mesure de le faire à accroître leurs contributions volontaires à l'Entité, en particulier à ses ressources ordinaires et, au-delà, dans la mesure du possible, au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles ;

5. *Demande* à ONU-Femmes de continuer à améliorer sa performance, son efficacité, sa transparence et sa responsabilité et, à cet égard, de fournir des informations sur les activités relatives à ses programmes, conformément aux procédures du Conseil d'administration ;

6. *Demande instamment* que les ressources soient versées en temps utile et de façon prévisible, afin de garantir une planification efficace pour la mise en œuvre totale du plan stratégique 2014-2017, en fonction des ressources disponibles d'ONU-Femmes ;

7. *Note avec satisfaction* l'utilisation stratégique et ciblée par ONU-Femmes de ses ressources ordinaires, conformément au plan stratégique 2014-2017, pour tirer parti de la hausse dans la mobilisation des ressources, en particulier les autres ressources ;

8. *Prend note avec satisfaction* des efforts continus déployés par ONU-Femmes pour consolider les liens normatifs et opérationnels, la coordination du

système des Nations Unies, l'amélioration de l'orientation programmatique, l'exécution des programmes et l'efficacité opérationnelle en vue de soutenir la concrétisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;

9. *Demande* à ONU-Femmes, en collaboration avec d'autres fonds et programmes pertinents, de présenter en temps opportun au Conseil d'administration, conformément à la décision 2013/2 de ce dernier, l'ensemble des informations requises relatives au recouvrement des coûts, en vue de leur prise en compte dans les consultations sur le plan stratégique 2018-2021 et sur le budget intégré 2018-2019 lors de sa session annuelle de 2017 ;

10. *Demande* qu'ONU-Femmes, conformément à son mandat, continue :

(a) de fournir des informations relatives aux efforts déployés en vue d'élargir la base de donateurs, y compris en communiquant sur les États non membres et sur les coûts de transaction de ces efforts ;

(b) d'élaborer des stratégies et de créer des possibilités en vue d'élargir les partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les partenariats publics-privés internationaux de façon transparente et coordonnée, comme le suggèrent les Directives concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les entreprises.

Annexe II

Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail pour la première session ordinaire du 13 au 14 février 2017

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Évaluation
3. Autres points

Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 13 février	10 h-13 h		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail pour la première session ordinaire de 2017 • Adoption du rapport de la deuxième session ordinaire de 2016
		2	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation institutionnelle de la structure régionale d'ONU-Femmes et réponse de la direction • Évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et réponse de la direction
			15 h-17 h
Mardi 14 février	10 h-13 h		Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des pays : République de Moldova
		3	Questions diverses

1 Questions d'organisation

- Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la session annuelle de 2017
- Adoption du projet de plan de travail annuel pour 2017

Clôture de la session

- Déclarations de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes et du Président du Conseil d'administration

**En marge de la session
officielle**

Atelier informel sur l'élaboration du plan stratégique 2018-2021